

Compte-rendu de séance du Conseil municipal de BRIE-ET-ANGONNES

du 27/03/2018

Le vingt-sept mars deux-mille dix-huit, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de BRIE-ET-ANGONNES, dûment convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHARVET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : M. Bernard CHARVET, Maire

Mme Nicole BOULEBSOL, M. Nicolas GROJEANNE, Mme Sylviane BIZET, Mme Rachel LIAUD, adjoints au Maire

Mme Agnès AUBENAS, Mme Madeleine BONZI, M. Serge BOZZARELLI, Mme Édith CARRÉ, Mme Sylvie DI VINCENZO, M. Jean-François EXCOUSSEAU, M. Bernard GALLE, M. Dominique JAIL, Mme Brigitte JOURDAN, M. Fabrice LAURENT, M. René SESTIER, M. Claude SOULLIER, conseillers municipaux

Excusés : M. Xavier VIGOUROUX, Mme Martine REBOUL

Ont donné procuration : M. Xavier VIGOUROUX à M. Nicolas GROJEANNE, Mme Martine REBOUL à Mme Sylviane BIZET

Présence également de : Mme Sylvie YVERT, M. Patrice DORÉ, agents de la commune.

Madame Agnès AUBENAS a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour : Lecture des procurations. Désignation d'un(e) secrétaire de séance. Validation du compte rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2017. Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire. **MUNICIPALITÉ** : Commission des finances : désignation d'un nouveau membre pris au sein des élus de l'opposition. **FINANCES** : Présentation et vote du compte de gestion de 2017 du Receveur Municipal. Vote du compte administratif du budget de la commune de 2017. Affectation des résultats de l'exercice de 2017. Vote des taux d'imposition de 2018. Présentation et vote du budget primitif de la commune de 2018. Définition du taux horaire 2018 appliqué aux personnels municipaux pour les travaux d'investissement en régie. Renouvellement de l'adhésion à l'association AGIREMPLI. Convention de cofinancement de la Mission Locale Alpes Sud Isère. Prise en charge du solde d'une facture pour le schéma directeur d'eaux pluviales des Angonnes. Associations : attribution de subventions de fonctionnement. **SCOLAIRE** : Convention pour l'enseignement de la natation à l'école primaire. **URBANISME** : Convention de géoservices portant le règlement de mise à disposition du logiciel « Autorisation du Droit des Sols ». Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brié-et-Angonnes : avis avant approbation du Plan local d'urbanisme par Grenoble-Alpes-Métropole. **PERSONNEL** : Affectation de primes suite à la restructuration du service administratif et à de nouvelles fonctions attribuées au sein de ce service. **INTERCOMMUNALITÉ**. Convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilables aux déchets ménagers et avenant n°1 à la convention. **INFORMATIONS** : Date du prochain conseil municipal : le mardi 5 juin 2018 à 19 heures. Restructuration du service administratif.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures

Monsieur le Maire accueille Mme Agnès AUBENAS, élue au Conseil municipal de Brié-et-Angonnes, depuis la démission de sa fonction de conseillère municipale de Madame Sylvia FACAL et le refus de la personne suivante sur la liste de l'opposition d'intégrer le Conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture des deux pouvoirs donné par Monsieur Xavier VIGOUROUX et Mme Martine REBOUL.

Validation du compte-rendu de la séance du 15/02/2017

Monsieur le Maire met au vote le compte-rendu de la précédente réunion publique qui est approuvé.

Vote : favorable à l'unanimité

Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire

Conformément à la délibération du 07/04/2014 par laquelle le Conseil municipal a confié à Monsieur le Maire un certain nombre de ses compétences, Monsieur Bernard CHARVET rend compte des décisions prises qui se résument comme suit :

- 1- Arrêté du 18/10/2017 instituant une régie de recettes pour la mise à disposition des salles communales auprès du service administratif
- 2- Signature d'une convention de prestations du 20/12/2017 relative au déneigement de la voirie communale instituant le forfait hivernal suivant : 90 euros/heure le déneigement, 50 euros/heure l'épandage de la pouzzolane, 700 euros/an l'immobilisation du matériel
- 3- Signature d'un contrat le 22/01/2018 pour la maintenance annuelle des installations de chauffage /ventilation/climatisation des écoles maternelle et élémentaire, de la maison des associations et de la salle polyvalente pour un montant HT de 3450 euros
- 4- Attribution de deux concessions funéraires délivrées au cimetière des Angonnes l'une pour une durée de 30 ans et l'autre pour une durée de 50 ans

Commission des finances : désignation d'un nouveau membre pris au sein des élus de l'opposition

Suite à la démission de Madame Sylvia FACAL de sa fonction de conseillère municipale, il est proposé de désigner un nouveau membre pour la commission des finances pris au sein des élus de l'opposition.

Monsieur Claude SOULLIER :

- demande à pouvoir être remplacé par Madame Agnès AUBENAS à la commission des travaux et
- présente sa candidature à la commission des finances

Madame Agnès AUBENAS présente sa candidature à la commission des travaux.

Après avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal, Monsieur le Maire en prend acte.

FINANCES

A la demande de deux élus de l'opposition, les points de l'ordre du jour relatifs au budget sont remis à une séance ultérieure.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la date du vendredi 30 mars à 18 heures 30 minutes pour convoquer l'assemblée délibérante.

Le projet de budget 2018 de la commune est remis à tous les conseillers qui le souhaitent, sur document papier.

Vote du taux horaire 2018 appliqué aux personnels municipaux pour les travaux d'investissement en régie

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité réalise par le biais de son service technique une partie des travaux de réfection, construction, mise aux normes des bâtiments en recourant à la technique des travaux en régie. Le coût de la main d'œuvre employée pour réaliser les travaux en régie fait partie intégrante du coût des travaux en régie. Les travaux en régie sont des opérations d'ordre budgétaire passées en de fin de gestion.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour maintenir le coût horaire arrêté l'année précédente, soit 45€ et met au vote la proposition.

Vote : favorable à l'unanimité

Prise en charge du solde d'une facture pour le schéma directeur d'eaux pluviales des Angonnes

A la suite des échanges avec les services financiers de la METROPOLE, il ressort que la commune doit s'acquitter d'une dépense résultant d'un marché passé en 2013 avec Artelia pour l'établissement d'un schéma directeur d'eaux pluviales.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge cette facture même si depuis, la compétence eaux pluviales a été transférée à la METROPOLE. Ce, afin d'éviter que cette dépense, si elle était prise en charge par la METROPOLE, ne vienne diminuer de manière définitive la compensation reversée à la commune par la METROPOLE.

Le conseil municipal approuve la prise en charge de cette facture s'élevant à 10 825, 20 euros TTC

Vote : favorable à l'unanimité

SCOLAIRE

Convention pour l'enseignement de la natation à l'école primaire

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention permettant la mise en œuvre de la natation scolaire, telle qu'elle est définie par les textes en vigueur. Le lieu de pratique est l'établissement suivant : la piscine universitaire de Saint-Martin d'Hères.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil municipal la convention

Vote : favorable à l'unanimité

URBANISME

Convention de géoservices portant le règlement de mise à disposition du logiciel « Autorisation du Droit des Sols »

Madame BOULEBSOL Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme et de la vie associative, explique que la METRO, afin de répondre à l'obligation d'accepter les demandes des autorisations d'urbanisme sous forme dématérialisée, de répondre à l'obligation de transmission de données de la construction aux services de l'Etat et, de faciliter les demandes d'avis des services métropolitains, s'est dotée d'un logiciel partagé qu'elle propose de mettre à la disposition des communes.

Le conseil municipal est sollicité pour approuver les termes de la convention de mise à disposition du logiciel par la METROPOLE à la commune de Brié et Angonnes et autoriser le Maire à signer ladite convention.

Vote : favorable à l'unanimité

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brié-et-Angonnes : avis avant approbation du Plan local d'urbanisme par Grenoble-Alpes -Métropole

Madame BOULEBSOL Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme et de la vie associative indique que préalablement à l'approbation par le Conseil métropolitain du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune de Brié-et-Angonnes, le Conseil municipal est appelé à délibérer pour émettre un avis sur ce projet.

Après avoir rappelé les phases principales de la procédure d'élaboration du P.L.U, Madame BOULEBSOL indique que tant les personnes publiques associées que le commissaire enquêteur ont donné un avis favorable au dossier de P.L.U.. Les quelques réserves émises ont toutes été levées.

Avec 12 voix pour, 5 abstentions et 2 voix contre, Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de P.L.U de la commune de Brié-et-Angonnes

Vote : favorable à la majorité

PERSONNEL

Affectation de primes suite à de nouvelles fonctions attribuées au sein du service administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite du décès brutal d'un agent au service administratif de la commune de Brié-et-Angonnes, le service a dû être réorganisé et que la restructuration du service administratif passe par une redistribution des missions au sein de l'équipe, notamment celles de la direction générale des services.

Madame LIAUD, adjointe au Maire en charge des ressources humaines et de la culture, précise que cette redistribution des missions entraîne une mutation interne qui a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire le 13 mars 2018 et l'attribution de missions de direction générale à un autre agent, attaché auprès de la collectivité.

Afin de prendre en compte les nouvelles missions d'encadrement et les nouvelles exigences en termes de responsabilité et de qualification, il est proposé d'attribuer une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S) à cet agent.

Madame LIAUD sollicite l'avis du Conseil municipal pour l'octroi de cette indemnité.

Mairie de Brié-et-Angonnes
Vote : favorable à l'unanimité

Mme Brigitte JOURDAN quitte le Conseil municipal à 20 heures 40 mn

INTERCOMMUNALITÉ

Convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilables aux déchets ménagers et avenant n°1 à la convention

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Métropole compétente pour l'enlèvement des déchets assimilables aux déchets ménagers a voté la mise en place d'une redevance spéciale dont les conditions et les modalités d'application sont déterminées par convention avec les producteurs de déchets.

Cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu sur la base des tarifs fixés par délibération du Conseil métropolitain et du volume de déchets collectés. Il est prévu une périodicité de facturation annuelle.

Le Maire, Bernard CHARVET, précise qu'un avenant vient identifier les bâtiments communaux soumis à cette redevance spéciale. Seules les écoles pour un montant annuel de 1451, 52 euros y seront assujetties.

Monsieur Charvet soumet au vote l'accord de la souscription à cette convention et son avenant.

Vote : favorable à l'unanimité

INFORMATION :

Les prochains conseils municipaux auront lieu le 30 mars 2018 à 18 heures 30 minutes et le 5 juin 2018 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Bernard CHARVET

